

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU LUNDI 22 MAI 2023

L'an deux-mil-vingt-trois, le vingt-deux mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAUSSIRE Philippe, Maire.

**Présents** : Tous les membres en exercice à l'exception de Monsieur JANIN Jean-Michel représenté par Monsieur MAUSSIRE Philippe, Monsieur STEINMETZ Nicolas représenté par Monsieur WARSKOTTE Bruno et Madame SCHELFHOUT Nathalie représentée par Madame VITTE Mélanie.

**Absents excusés** : Madame SAINTOT Amélie, Monsieur RENAULT Sébastien et Monsieur PREUX Emmanuel.

**Secrétaire de séance** : Madame VITTE Mélanie.

-----  
Début de la séance à 18h30

Le procès-verbal de la réunion du 6 avril 2023 par tous les membres présents à l'exception de Madame Mélanie VITTE

### **CREATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT EMPLOI COMPETENCES - (CEC) :**

Dans le cadre du dispositif du contrat emploi compétences, un emploi est créé dans les conditions ci-après, à compter du lundi 22 mai 2023.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat est placée sous la responsabilité de la Mission Locale pour le compte de l'Etat.

Je vous propose donc de m'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec la Mission Locale et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de neuf mois.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité,**

- **DECIDE** de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial dans le cadre du dispositif « Contrat Emploi Compétences ».
- **PRECISE** que ce contrat sera d'une durée initiale de neuf mois.
- **PRECISE** que la durée du travail est fixée à 26 heures par semaine.
- **INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec la Mission Locale pour ce recrutement.

### **VENTE IMPASSE PLACE D'ARMES**

Suite à la demande de Monsieur Jean-Marc GABRIEL d'acquisition de l'impasse du Faubourg attenante à son bien situé 42 place d'Armes,

Et compte tenu que cette impasse ne sert qu'à desservir la propriété de Mr GABRIEL,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Après concertation, accepte le principe de céder ladite impasse, dont la surface sera établie par géomètre, pour la somme de 4 euros du m<sup>2</sup>.

## **DROITS DE PLACE FOOD-TRUCK BURGER**

Suite à l'installation d'un food-truck appartenant à Monsieur MAUGET Steven tous les mardis, place Carnot,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

**DECIDE** d'établir un forfait à partir du 01/05/2023 de 150 euros semestriel.

## **VENTE PEUPLIERS**

Monsieur Le Maire expose au Conseil la proposition d'achat de peupliers sur la parcelle AC64 « Les Aulnes » par la coopérative Forêts et Bois de l'Est.

Le prix de rachat serait de 55€/m<sup>3</sup> pour la qualité contreplaqué et 10€/T pour le bois-énergie produit dans les têtes.

Prix net, charges d'exploitation et transport compris.

Une replantation de peupliers devra être prévue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DONNE SON ACCORD** pour la vente des peupliers de cette parcelle.

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer le contrat.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.*

*Fait à Avenay-Val-d'Or,  
le 26 mai 2023*

Le Maire,

Philippe MAUSSIRE

